

Pristine



Financement Fiduciaire

■ Janvier 2022

Le constat

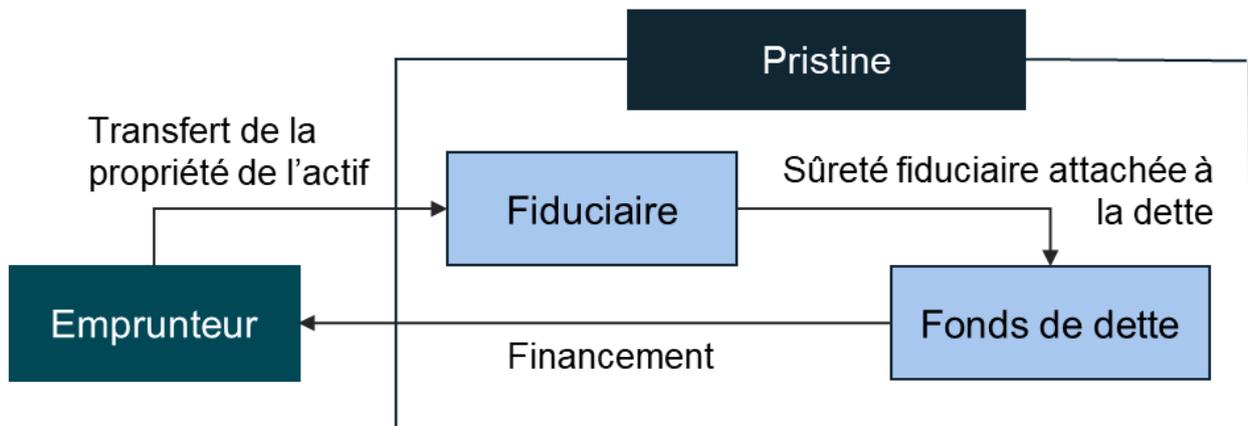
Les banques prêtent sur des perspectives de cash flows suffisants et prédictibles.

Elles ne prêtent que très rarement sur la valeur des actifs, même si celle-ci est suffisante pour venir garantir la dette.

De nombreuses situations atypiques ou complexes sont difficilement finançables par les canaux traditionnels.

La fiducie permet d'accéder à des financements non dilutifs et à long terme en s'appuyant sur des actifs.

La structure



Sécuriser son financement par des actifs remis en fiducie

Objectifs

- accéder à de nouveaux financements sur-mesure
- bénéficier de temps pour la réalisation du projet par des remboursements in fine
- obtenir un financement non dilutif, moins intrusif et coûteux qu'une augmentation de capital

Avantages

- s'appuyer sur des actifs de natures très différentes, y compris des actifs circulants tels que créances et stocks
- conserver la disponibilité de ces actifs
- conserver les éléments comptables et financiers liés à l'actif (amortissement, durée de détention, revenus)
- limiter les frottements fiscaux et les coûts de transaction

Notre proposition



Montant

Entre 3 et 10 millions d'euros

Maturité

Jusqu'à 5 ans, amortissable ou
in fine

Taux de couverture

Entre 130 % et 300 %

Actifs éligibles

Titres de société, immobilier,
créances, stocks, ...

Les applications

- Financer un excès de BFR lié à une forte croissance.
- Investir dans le développement à long terme de l'entreprise, notamment dans l'immatériel.
- Réorganiser le passif (rachat de minoritaire, y compris loi TEPA, refinancement de compte courant d'associé ou reprofilage de dette).
- Réamorcer la croissance après des difficultés temporaires, financières ou opérationnelles.
- Passer le cap d'une situation de cash flows volatiles.

Le présent document n'implique aucun engagement de la part de Pristine d'apporter un financement, ni même une indication qu'un tel financement pourrait être mis à disposition. Tout engagement d'investir est sujet à (i) la signature d'un contrat, (ii) l'approbation par les instances compétentes, et (iii) l'accomplissement de due diligence satisfaisantes. Il ne constitue, en aucun cas, une recommandation juridique, fiscale, comptable ou réglementaire. Il vous appartient, à cet égard, de vous entourer de conseils. L'offre de gestion de Pristine destiné à des investisseurs professionnels, au sens de la Directive « MIF » n°2004/39/CE du 21 avril 2004 relative aux marchés d'instruments financiers, et aux conseillers en investissements financiers (CGP et Family Office) au sens de l'article L.541-1 du Code monétaire et financier. Son contenu n'est pas destiné à une clientèle de particuliers et il ne doit pas être utilisé comme support de présentation à leur destination. Le FIA Solutions Fiducie Entreprise 2017 est un fonds professionnel spécialisé (FPS). Il s'agit d'un FIA non agréé par l'Autorité des Marchés Financiers dont les règles de fonctionnement sont fixées par son prospectus.



Pristine

Koralie Grellier
Directrice d'investissement
koralie.grellier@pristine.finance
+33 (0)7 49 71 17 90
43 Avenue Marceau
75116 Paris